

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 18 MAI 2021 -

DELIBERATION

Numéro 21 - 02 - 007

### Délibération n° 1 : L'approbation du compte administratif 2020.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 19 mars 2021 s'est réuni le 18 mai 2021 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le quorum de l'assemblée était atteint. 12 membres participaient à la séance en présentiel et 6 membres participaient à la séance en distanciel (visioconférence).

#### Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND (visioconférence) – Fabienne PERRIN (visioconférence) – Nicole PEYCELON – Valérie PEYSSELON (visioconférence) – Clotilde ROBIN (visioconférence) – Nadia SEMACHE.

Messieurs Pierrick COURBON – Sylvain DARDOULLIER – Philippe DENIS – Pierre DEVEDEUX – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Gilles GRECO – Hervé REYNAUD (visioconférence) – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE (visioconférence) – Georges ZIEGLER.

#### Excusés :

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE) – Jean-Claude CHARVIN – Henri GROSDENIS – Patrick MADO (pouvoir donné à Luc FRANCOIS).



## Exposé du rapport effectué par le Président,

Le compte administratif 2020 retrace toutes les recettes et les dépenses enregistrées lors de l'exercice budgétaire dans la comptabilité de l'ordonnateur. Il est en concordance avec le compte de gestion qui lui est établi par le comptable public (payeur départemental).

Il fait également apparaître le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement. Ce résultat a déjà été affecté pour partie lors de l'élaboration du budget primitif 2021, afin de permettre la stabilisation du montant des contributions, et pour financer une partie des investissements de l'année.

✓ Les dépenses de la section de fonctionnement se sont établies à 59 978 359 €, tandis que les titres émis (recettes) ont représenté un montant de 59 600 798 €. Ce déficit a été annulé grâce à l'affectation des résultats excédentaires des années précédentes (3 356 209 €).

L'exercice 2020 en section de fonctionnement se termine donc par un excédent de **2 978 649 €**, qui a été utilisé en grande partie pour équilibrer le budget 2021.

✓ Les dépenses de la section d'investissement se sont établies à 9 265 837 €, tandis que les titres émis (recettes) ont représenté un montant de 7 884 210 €. Ce déficit a également été comblé grâce à l'affectation des résultats excédentaires des années précédentes (3 783 920 €).

Le solde d'exécution de la section d'investissement est donc excédentaire de **2 402 649 €**. Ce résultat a été intégré dans le budget 2021.

A noter que la crise sanitaire de 2020 et son incidence sur l'activité opérationnelle, ont eu pour conséquence de limiter certains postes de dépenses (formation, indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires, carburants, entretien des véhicules...), et à différer certains investissements. Toutes les prévisions budgétaires n'ont donc pas pu être réalisées.

[illegible]

Dans ces conditions, il est demandé aux membres du conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer pour :

⇒ approuver le compte administratif 2020.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le conseil d'administration prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le conseil d'administration du SDIS de la Loire approuve le compte administratif 2020.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

|                                                         |                                       |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :      | <b>19</b><br><b>(dont 2 pouvoirs)</b> |
| <u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération : | <b>1</b><br><b>(M. COURBON)</b>       |
| Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :    | <b>0</b>                              |

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Georges ZIEGLER